

SHAUN CHEN
SCARBOROUGH NORTH

TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



SHAUN CHEN
SCARBOROUGH-NORD

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

CONSULTATION(S)			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 1 ^{er} oct. 2016	De 13 h à 15 h	Centre de santé communautaire TAIBU, 27, ch. Tapscott, unité 1, Scarborough (Ontario) M1B 4Y7	48 personnes
2.			
3.			
4.			
Forme : <input type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input type="checkbox"/> Micro ouvert <input type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférencier invité <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : <input type="checkbox"/>	Remplacement du mode de scrutin actuel : <input type="checkbox"/>	Participation électorale : <input type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion : <input type="checkbox"/>
Vote obligatoire : <input type="checkbox"/>	Vote en ligne : <input type="checkbox"/>	Représentation locale : <input type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION
Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)
<p>Les participants trouvaient que le mode de scrutin actuel pour l'élection des députés fédéraux était facile et simple à utiliser. Ils le trouvaient bon dans son ensemble. Pour certains, le système était efficace dans la mesure où il y avait des gens qui travaillaient pour inciter les citoyens à voter.</p> <p>En ce qui concerne certaines des lacunes du système actuel, les participants estimaient que le système ne favorise pas la diversité entre les races et entre les sexes, et qu'il crée des difficultés lorsqu'il s'agit de voter pour un député et de voter pour un parti. Certains souhaitaient un moyen d'éliminer l'affiliation à un parti. Le système actuel tend à ne profiter qu'aux grands partis et les petits partis indépendants ne réussissent pas à se faire représenter.</p> <p>Certains participants ont déclaré qu'il peut leur arriver d'avoir une préférence pour un député, mais</p>

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

ne pas aimer le chef du parti, ou vice versa.

Pour la majorité des participants, dans l'ensemble, leurs votes se transposent en résultats équitables, mais ils n'ont pas nécessairement envisagé le problème des circonscriptions où le nombre d'électeurs est plus élevé et d'autres circonscriptions dont le nombre d'électeurs est moins élevé et la façon dont la transposition des votes en est influencée lors d'une élection.

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Pendant la consultation, nous avons mentionné les solutions de rechange suivantes au mode de scrutin actuel : le vote alternatif, la représentation proportionnelle fondée sur des listes, le vote unique transférable et la représentation proportionnelle mixte.

En ce qui concerne le vote alternatif, nous avons discuté de certains de ses avantages, par exemple facilité d'utilisation et de compréhension, faculté d'élire un gouvernement majoritaire stable et maintien d'un lien géographique entre les électeurs et les élus. Nous avons également vu certaines de ses caractéristiques qui sont critiquées, à savoir que la répartition des sièges n'est pas proportionnelle au vote populaire, que le système accentue le régionalisme et qu'il peut entraîner le gaspillage de certains votes. Nous avons établi que c'était le système utilisé à la Chambre basse en Australie.

Nous avons également discuté de la représentation proportionnelle fondée sur des listes, dont plusieurs variantes ont été mentionnées : listes ouvertes, listes fermées et listes fermées modifiées. Le système des listes ouvertes est un mode de scrutin dans le cadre duquel les partis établissent des listes de candidats et les électeurs choisissent le candidat qu'ils préfèrent dans la liste d'un parti. Ce système est utilisé au Danemark, en Finlande et en Suède. Le système des listes fermées est un mode de scrutin dans le cadre duquel les citoyens votent pour un parti plutôt que pour un candidat. Il est utilisé en Russie et en Afrique du Sud. Enfin, nous avons discuté du système des listes fermées modifiées, dans le cadre duquel les électeurs peuvent influencer dans une certaine mesure quels candidats seront élus en indiquant leurs préférences sur le bulletin de vote. Ce système est utilisé en Autriche, en Belgique et aux Pays-Bas.

Le système du vote unique transférable, qui a été présenté comme une solution de rechange à notre mode de scrutin actuel, est l'un des plus complexes à expliquer. Nous avons présenté certains de ses avantages, à savoir la possibilité d'obtenir des résultats qui se rapprochent étroitement de la proportion réelle des votes remportés par chaque parti, la possibilité d'offrir une plus grande représentation aux petits partis et la possibilité d'encourager des gouvernements de coalition. Il présente aussi des défis, notamment qu'il est difficile à comprendre pour les électeurs, que le lien géographique est faible entre l'électeur et le député et que le processus de dépouillement des bulletins de vote est compliqué. Nous avons projeté une vidéo pour illustrer ce système.

Enfin, nous avons présenté le système de la représentation proportionnelle mixte. Nous avons mentionné ses avantages, notamment le fait qu'il donne des résultats assez proportionnels, qu'il permet de maintenir le lien géographique entre l'électeur et le député et qu'il permet à des petits partis d'être représentés au Parlement. Les faiblesses qui ont été mentionnées comprennent qu'il est complexe et difficile à comprendre pour les électeurs et qu'il crée deux catégories de députés, ceux qui représentent une circonscription et ceux qui sont issus d'une liste.

Parmi les préoccupations exprimées par les participants, on retrouve l'importance d'une représentation locale; certains ont dit qu'ils ne voudraient pas modifier le système actuel, soit un député par circonscription. Les participants appréciaient la simplicité de cette formule. Ils ont affirmé qu'il est important que le mode de scrutin soit simple si on veut obtenir des taux de participation élevés et le sentiment général était que des modes de scrutin plus compliqués réduiraient les taux de participation.

Plusieurs groupes ont dit favoriser un mode de scrutin préférentiel et des circonscriptions représentées par un seul député à la Chambre des communes, mais une représentation proportionnelle reposant sur des listes fermées pour élire les sénateurs, les élections à la Chambre et au Sénat ayant lieu simultanément. Un autre groupe souhaitait que le mode de scrutin assure une plus grande reddition de comptes et voulait un mode de scrutin dans le cadre duquel les électeurs

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

auraient l'occasion de remplacer un député auquel ils ne font plus confiance pour les représenter.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Les participants estimaient que le manque de participation au processus politique s'expliquait par une combinaison de facteurs.

Parmi les facteurs mentionnés par les participants, on retrouvait le sentiment que leurs votes étaient gaspillés dans le système majoritaire uninominal à un tour, ce qui se traduit par une certaine désillusion face au processus électoral et au gouvernement en général. Certains participants ont parlé du dilemme qui se présentait quand ils n'aimaient aucun des partis politiques en lice ou quand ils avaient l'impression qu'ils n'étaient pas pleinement d'accord avec leur programme électoral; et qu'un système électoral axé aussi fortement sur la politique partisane tend à détourner un grand nombre de citoyens du processus démocratique.

Les participants estimaient qu'un seul vote ne fait pas toujours de différence dans le résultat de l'élection. Ils pensaient aussi qu'il est parfois compliqué d'aller voter quand leurs horaires de travail ne leur donnent pas la possibilité de le faire.

Certaines collectivités urbaines densément peuplées comptent une grande concentration de nouveaux arrivants qui viennent peut-être de pays où la démocratie n'a pas cours et ils n'auront pas la mentalité nécessaire pour comprendre le processus électoral canadien. Dans de tels cas, les participants à la consultation estimaient qu'il fallait mieux sensibiliser ces nouveaux citoyens à la nature du processus électoral pour qu'ils y participent davantage.

Comme le pensaient certains participants, avoir l'option « aucun de ces candidats » ou « refus de voter » pourrait accroître la participation des personnes désillusionnées par le processus électoral.

Les participants pensaient que le vote obligatoire encouragerait la participation au processus électoral, et certains ont mentionné des incitatifs comme un allègement fiscal ou un crédit d'impôt. D'autres participants ont discuté de l'intérêt de recourir à des amendes pour encourager la participation des électeurs.

Certains participants ont proposé la création de parlementaires étudiants ou de jeunes parlementaires pour les jeunes de 14 à 17 ans. Selon eux, ce processus s'apparenterait à celui des fiduciaires étudiants.

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Parmi notre échantillon de participants, 72,4 % étaient en faveur du vote obligatoire. Les participants étaient d'avis que le système australien est efficace. Ils ont également dit qu'ils seraient plus susceptibles d'appuyer le vote obligatoire si certaines concessions étaient faites, notamment que le jour des élections devienne un congé national; et quelques-uns étaient en faveur du vote en ligne. Il faudrait envisager des exceptions au vote obligatoire, par exemple pour les personnes gravement handicapées ou les aînés vivant dans des maisons de retraite ou des foyers de soins infirmiers.

Certains participants ont affirmé qu'ils n'accepteraient pas le vote obligatoire. Ils n'accepteraient pas que des amendes soient imposées aux personnes qui ne votent pas, mais ils seraient d'accord pour qu'un crédit d'impôt soit accordé aux personnes qui votent. Quoi qu'il en soit, ils estiment qu'une option « refus de voter » serait également nécessaire sur le bulletin de vote.

Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Les avis étaient partagés sur la question du vote en ligne. Les participants qui étaient pour le vote en ligne ont donné notamment la raison suivante, à savoir qu'ils étaient en faveur d'exploiter le

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

plein potentiel de la technologie. Ils appuyaient le vote en ligne car il permettrait peut-être de réaliser des économies en réduisant le coût des élections.

Les participants qui étaient contre le vote en ligne ont indiqué qu'à leur avis, on ne pouvait pas se fier à la technologie. Ils se préoccupaient de la protection de leur vie privée en ligne et voulaient être assurés que leur anonymat serait préservé. Ils se préoccupaient aussi de la fiabilité des systèmes de vote en ligne. Certains pensaient que le vote en ligne rendrait notre système électoral vulnérable à des pirates informatiques, qu'ils soient de l'étranger ou du Canada. Ils estimaient aussi que le vote en ligne ne permet pas un examen indépendant des résultats des élections.

Les jeunes gens en général soutenaient le vote en ligne avec beaucoup plus d'enthousiasme que les générations plus âgées.

En général, les participants pensaient que le vote en ligne posait de nombreux risques qui l'emportaient sur d'éventuels avantages. Même ceux qui étaient en faveur du vote en ligne souhaitaient quand même que les bureaux de scrutin soient maintenus. Certains aimeraient qu'il y ait davantage de bureaux de scrutin. D'autres estimaient qu'il n'y avait pas lieu d'actualiser le processus électoral. Le vote en ligne était considéré comme un avantage pour la majorité des participants, mais ceux-ci ne se sentiraient quand même pas à l'aise d'utiliser cette forme de scrutin et ils ne pensaient pas qu'elle prendrait le pas sur les pratiques actuelles.

D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Les participants ont discuté de l'intérêt d'organiser un référendum sur la question de la réforme électorale. La moitié pensait qu'il n'y avait pas lieu de tenir un référendum; 35,7 % pensaient qu'un référendum était nécessaire; et les 14,3 % restants n'en étaient pas sûrs. Les arguments contre un référendum étaient surtout d'ordre financier. Certains participants s'inquiétaient aussi du libellé de la question référendaire et pensaient qu'il serait peut-être difficile de libeller une telle question avec suffisamment de clarté.

Parmi les autres sujets importants que les participants ont soulevés, on retrouvait l'augmentation de la représentation de toutes les catégories de citoyens dans le processus électoral. Ils étaient d'avis que tous les échelons de gouvernement devraient encourager la participation de toutes les collectivités, les femmes, les minorités, les personnes handicapées et les personnes qui ont des besoins spéciaux à tous les niveaux du processus électoral.

Certains participants pensaient que le droit de voter devrait être accordé aux résidents permanents du Canada. D'autres étaient d'avis que les jeunes de 14 à 17 ans devraient avoir le droit de voter.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)

On peut dire des principales recommandations qui sont ressorties de cette consultation qu'elles sont conformes à ce qu'on pourrait supposer être le consensus général. Un grand nombre de participants, même s'ils trouvaient intéressantes certaines solutions de rechange au processus électoral actuel, estimaient que le scrutin majoritaire uninominal à un tour est un système simple et convivial pour voter. En discutant des modes de scrutin de rechange, ils se sont concentrés sur leur complexité et sont arrivés à la conclusion que notre système actuel présente des caractéristiques importantes, par exemple avoir des représentants locaux qui ont des liens géographiques avec leurs circonscriptions, qu'ils ne trouvaient pas dans les autres systèmes. La plupart des participants ont été en mesure de nommer les problèmes du système actuel, notamment qu'il a tendance à favoriser les grands partis établis et à empêcher les partis plus petits ou plus nouveaux d'émerger. Les participants se sont dits insatisfaits d'avoir à choisir entre leur candidat local et le chef du parti chaque fois qu'ils vont voter.

Il a été question du vote en ligne et même si beaucoup de participants reconnaissaient la commodité d'un tel système, ils voulaient des assurances que leur vie privée et leurs renseignements personnels seraient protégés et ne seraient pas divulgués publiquement. Ils sont d'avis que le vote en ligne n'est pas suffisamment sûr.

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Les systèmes de vote obligatoire ont piqué la curiosité des participants et ils ont donné l’Australie comme exemple d’un pays qui a instauré une telle pratique. Une nette majorité des participants étaient pour le vote obligatoire, mais pendant les discussions, ce ne sont pas tous les participants qui étaient en faveur d’imposer des amendes et pensaient que des moyens moins intrusifs, comme des incitatifs fiscaux à titre de mesures de renforcement positif, seraient préférables comme mécanismes de contrôle. Si le vote devenait obligatoire, les participants étaient d’avis qu’il devrait y avoir une option « aucun de ces choix » sur le bulletin de vote pour les électeurs qui ne peuvent pas raisonnablement appuyer l’un ou l’autre des candidats.

Une participante nous a fait parvenir le sommaire suivant à l’issue de la consultation :

[TRADUCTION]

Aux membres du Parti libéral qui font partie de ce Comité, je vous implore de faire preuve du même courage que votre chef et votre parti lorsque, avant la dernière élection, vous avez promis que ce serait la dernière fois que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour serait utilisé et que vous alliez moderniser notre mode de scrutin.

Des électeurs beaucoup plus nombreux – dont un grand nombre de jeunes – ont voté pour la première fois parce qu’ils ont cru à la promesse du Parti libéral. Ils seraient déçus ou découragés si cette promesse n’était pas tenue ou si un système autre qu’un scrutin fondé sur une forme typiquement canadienne de représentation proportionnelle était choisi, car un tel système représente véritablement les souhaits des électeurs.

Si certains d’entre vous n’appuient pas une forme de représentation proportionnelle typiquement canadienne, les électeurs seront terriblement déçus et se demanderont pourquoi vous en avez fait la promesse et avez demandé à tout le monde de participer à ce processus sans pouvoir proposer un mode de scrutin qui représente les électeurs sans avoir à consulter à nouveau les électeurs.

Les Libéraux veulent être « justes ». C’est ce qui vous caractérise. Ce n’est pas être juste que de ne pas faire jouer votre majorité au sein de ce Comité pour satisfaire et apaiser la minorité – ce qui irait à l’encontre de la démocratie. Être juste, c’est appuyer la majorité.

Vous, les membres du Parti libéral au sein de ce Comité, avez le pouvoir de le faire. Si vous voulez qu’on vous considère comme des « justes », faites preuve de courage et appuyez les changements nécessaires.

Parmi les arguments que cette personne a avancés, elle souligne la nécessité d’une forme typiquement canadienne de représentation proportionnelle, ce qui est intéressant si on pense que certains participants à cette consultation ont discuté d’une formule de réforme électorale qui comprendrait aussi une réforme du Sénat. Ces idées consistaient principalement à maintenir le scrutin majoritaire uninominal à un tour pour élire les députés à la Chambre des communes, la formule des députés locaux et la politique partisane, mais à adopter un nouveau mode de sélection des sénateurs, qui se feraient élire selon un modèle de représentation proportionnelle. Toutefois, les participants n’ont pas exprimé leurs vues de façon détaillée lorsqu’il s’agissait de décider s’ils souhaitaient ou non un scrutin fondé sur des listes ouvertes ou des listes fermées.

Présentation du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)

Date : le 14 octobre 2016

Signature du (de la) député(e)

Shaun Chen

(Nom)

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu’il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016